L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE PAR JÉROME RAYON, DELAIS & CO.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, (MATIN,) 25 [illegible] 1831.

INTÉ[illegible].

On nous prie de [illegible] qu'une ménagerie considérable [illegible] complètes, arrivée de [illegible], sera exposée demain [illegible] dans une barraque cons[illegible] à l'encoignure des rues Royale [illegible], près du théâtre. La plupart des [illegible] dont se compose cette ménagerie n'ont [illegible] été vus dans ce pays.

[POUR L'ABEILLE.]

Qui peut rendre le public si indifférent lorsque l'affiche annonce une représentation d'opéra comique? M. Davis a cependant fait tout ce que nous promettait son zèle bien connu pour nos plaisirs. Feydeau lui a fourni un Elleivou et le Conservatoire, cette pépinière des artistes, est la source d'où il a tiré presque tous ceux qui remplissent des emplois au Théâtre d'Orléans. Sans prendre les lunettes de feu Geoffroy, on peut appercevoir la cause de cette froideur de la part du public, et ceux qui ont assisté à quelques représentations ont dû sentir que ce mal est contagieux et [illegible] a gagné de la scène à la salle.

Tâchons pourtant d'être juste et pour faire les parts suivant les mérites, nommons chacun par son nom et ajoutons à la suite quelques réflexions qui nous sont inspirées moins par le désir de critiquer que par celui de rendre à la scène française, à la Nouvelle-Orléans, l'éclat dont elle a quelquefois brillée.

Mr. Letellier, musicien agréable, manque à l'effet dans la plupart de ses rôles en n'en saisissant pas l'esprit. On aime à voir dans un amateur soit le bon ton des salons, soit l'aimable franchise d'un jeune amant des muses : l'air de persiffiage d'un intrigant ne convient pas à *Versac de Maison à Vendre*. Un officier français, jeune et riche, dans un accès de dépit amoureux peut feindre la philosophie, peut vouloir devenir sourd d'une autre belle pour se venger d'une infidèle, mais il déclare sa nouvelle passion avec feu pour persuader qu'il aime, et ne se rend pas ridicule par des gestes et une volubilité de paroles qui sentent la farce de trop loin.—M. *de St. Ange*, d'*Une heure de mariage*, plus de tenue une autre fois!

Rossini a fait beaucoup de musique, elle a été jugée par tout le monde, mais ce jugement ne serait rien pour moi qui ne suis pas un *dilettante*, si je ne la trouvais souvent de mon goût: celle du *Barbier de Séville* si jolie, si gracieuse n'a pas besoin d'ornements d'emprunt : j'aime à l'entendre dans toute sa pureté originale. (Avis aux chanteurs.)

Mme. St. Clair, douée d'une voix fraiche, d'un physique charmant, manque ou d'assurance ou de moyens pour la scène; l'opinion que je me forme d'elle d'après ses débuts est peut-être hasardée, je n'en ferai donc pas confidence au public.

Cent articles de gazette ont répété les éloges de Mad. Berroyer, chose étonnante, ils disent la vérité!!!

Cerico est un de ces jeunes gens qui se bastonnent au théâtre, ne pouvait choisir pour ses débuts, un parterre plus indulgent que celui de la Nouvelle-Orléans : d'ailleurs justice lui est due, l'éterlé ne manque pas, c'est à lui à bien employer, il en sera amplement récompensé.

Mention honorable doit être faite à Alfred. Bartolo est un des rôles qui donnent une idée juste de la valeur de cet acteur : basse taille pleine et sonore, jeu rempli d'intelligence, voilà tout qu'il n'en faudrait pas obtenir des succès, tandis que dans tous les autres il ne se montrait toujours [illegible] place.

M. d. Milon, a fait et fait encore plaisir, il est à regretter que la direction soit *forcée* de l'employer dans des rôles qui ne sont point d'artiste avec un *embonpoint* qui repousse l'illusion.

La Petite Nanchette de *Lincadie*, par exemple, *La jeune Elodie* du *Solitaire* &c. Si je ne me trompe, il y a un emploi qui conviendrait à ses égards à cette dame, qui a laissé des souvenirs agréables dans maintes pièces où elle s'est [illegible] à sa place.

Le public qui, *quoiqu'on en dise*, a du goût, aime à entendre les vers de Racine, de Voltaire, de Ducis, lorsque madame Clozel et Ariseppe y ajoutent leur diction pure et énergique, aussi la chambrée était complète mardi dernier.

Ce soir, *Athalie* attirera sans doute la foule. M. Ariseppe de joie dans cette tragédie une connaissance profonde de son art. M. Prudhomme qui n'a pas été annoncé comme tragédien, dans le rôle de *Pulchérie* d'*Eulope*, fait prendre de connaissance de la déclamation, il a de la [illegible]; il est fâcheux que la nature lui ait refusé un organe tragique. Cependant il a surpris agréablement l'auditoire, et sera toujours vu avec plaisir quoiqu'à côté d'Ariseppe.

A. B.

(Com. [illegible])

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1831.

Je fis publier dans l'Abeille du 28 août dernier, la résolution du 1er. de Juin 1830 que me communiqua son excellence le ministre des affaires étrangères des Etats-Unis Mexicains, et qui était relative à l'article publié dans une des gazettes de cette ville au sujet de la détention du brick Morelos à la Vera-Cruz, et ayant subséquemment demandé à Son Excellence dans une lettre que je lui adressai le 29 d'août dernier, le résultat des mesures prises à ce sujet afin de les faire connaître au public, j'ai reçu de Son Excellence le 18 de décembre dernier, la dépêche suivante.

"Premier secrétariat d'Etat. Département des affaires étrangères. Première section—Secrétariat de la guerre et de la marine; section 3e. à Son Excellence—Le juge du district de la Vera-Cruz me communique ce qui suit sous la date du 28 du mois passé—A Son Excellence—En conséquence de l'ordre supérieur de Votre Excellence du 20 du courant, sur les informations qu'elle daigne demander à ce tribunal, relativement à l'événement qui a donné lieu à la détention du brick Morelos, à bord duquel on avait trouvé une certaine quantité de poudre, et sur les résultats de cette affaire, je dois faire savoir à Votre Excellence que de tout ce qui a été fait par la commandance générale qui a instruit le procès dans cette affaire, lequel a été institué sur les soupçons les plus violents, que l'équipage du brick *Morelos* nommé précédemment *Gavilan)* avait été voler une partie de la cargaison de la corvette Ynès lors du naufrage qu'elle fit dans ce port, il résulte qu'il y avait à son bord la quantité de poudre qui était venue consignée à la maison de MM. Gonzales & Cie. à bord de la goëlette Octavie, venant de la Nouvelle-Orléans, et envoyée par le conseil mexicain pour l'usage du brick Morelos, aussitôt qu'il serait armé en course, le tout pour le compte de la nation mexicaine; que les susdits consignataires ne voulurent pas s'en charger pour ne point avoir de difficultés à ce sujet; ce qui fut cause que la poudre resta à bord de la goëlette Octavie jusqu'à ce que le sieur Henry L. Thomson se prévalant d'un ordre supposé de don José Gonzales qui était chargé des affaires de la maison de MM. Aguero & Gonzales, par lequel il requérait le capitaine de l'Octavie, de faire transporter, à la pointe du jour le lendemain, la poudre qui était à son bord, à bord du brick Morelos, ce qui fut effectivement exécuté dans l'obscurité de la nuit. Que le dit Thomson s'est comporté de la manière la plus criminelle en se refusant à avouer son intervention directe ou indirecte dans le transport de cette poudre d'un bâtiment à l'autre, quand les déclarations de plusieurs témoins prouvent ce fait. Et attendu que le dit brick Morelos se trouvait entière ment abandonné, en raison de la fuite de son propriétaire et de l'équipage, que le sieur Thomson se trouvait compromis par suite de ses actes, et qu'en outre le vice-consul de S. M. C. et d'Angleterre avaient représenté officiellement qu'il serait dangereux de laisser sortir le dit brick Morelos, vu qu'il n'eût obtenu ses lettres de course conformément aux lois, il fut déterminé qu'un inventaire serait fait de tout ce qui se trouvait à son bord, de ses agrès et apparaux, et qu'il serait mis un gardien à bord pour éviter tous dommages. Cette affaire ainsi terminée, le procureur général déclara officiellement, que dans son opinion il n'existait pas de crime de piraterie, ainsi qu'on l'avait d'abord supposé. Que la seule personne coupable était Thomson, en raison de la manière malicieuse dont il s'y était pris pour opérer le transport de la poudre d'un bâtiment à l'autre, et dans son obstination à nier la vérité. Qu'il demandait qu'il fût puni ainsi que la loi le réquérait, et que le brick Morelos fut déclaré sujet à la peine encourue en cas de contrebande, laquelle était prouvée par le fait d'avoir à son bord la poudre dont il a été fait mention. Le procès se trouvant dans cette situation les procédures furent arrêtées par la concurrance de jurisdiction qui s'éleva entre la commandance générale et le tribunal de l'arrondissement où la cause avait pris naissance. Cette difficulté fut décidée en faveur de ce dernier, et mon prédécesseur le continua, et le remet en mes mains dans le même état qu'il l'avait reçu, ayant attendu long-tems la traduction d'une lettre que Thomson lui présenta en sa faveur. J'ai fait remettre cette lettre ainsi que les autres documens relatifs à cette affaire que V. E. a envoyés au tribunal par le dernier courrier, au procureur général que j'ai nommé à l'effet d'examiner toutes ces pièces, et de donner son opinion à ce sujet, afin de mettre le tribunal à même de prononcer avec certitude dans cette cause, et lui éviter d'exposer la nation à des contestations désagréables avec les puissances étrangères et amies, a aussi bien que de donner des decisions qui pourraient être blamées ou ridiculisées. Tels sont les renseignemens que je puis donner à V. E. d'après les ordres qui m'ont été transmis. J'ai l'honneur de vous les remettre en réponse à l'ordre qui m'a été donné sous la date du 10 août dernier.—Mexico, 3 septembre 1830. *J. A. Facio.* E. S. secretaire du bureau des affaires étrangères, et je vous en donne communication pour que vous en fassiez usage ainsi qu'il vous paraîtra convenable.—Dieu et Liberté—Mexico, 13 octobre 1830—*Manuel*—A Monsieur D. &c. &c. &. &c."

Je donne connaissance des faits antécédents au public, afin qu'il puisse juger de la légèreté et du peu d'exactitude de ces certains écrivains qui prennent la plume pour écrire sur des matières qu'ils ignorent, et dont le seul objet paraît être de vouloir discréditer dans l'opinion publique le gouvernement de la république mexicaine, ainsi que ses employés, et je prends l'engagement de publier le résultat du procès dont j'ai parlé, afin de faire connaître l'impartialité, la justice et la droiture de tous ces actes du gouvernement mexicain, et de toutes les autorités de son administration.

UN MEXICAIN.

EXTÉ[illegible]

FRANCE.

PARIS, 4 decembre.

Nos lettres de Munich nous annoncent que le maréchal de Wrède doit avoir le commandement d'un corps d'armée qui se réunira aux Prussiens pour venir au secours de Luxembourg. On suppose que les français s'opposeront à la marche des Allemands, ce qui donnera lieu de crier contre la prétention des Français.

L'Autriche et la Russie ont conclu une alliance offensive et défensive pour s'opposer de toutes les forces aux progrès de ce qu'elles appellent la révolution démocratique. Elles sont convenues d'afficher beaucoup de bienveillance pour la France, mais de guettier le moment où l'on pourrait l'attaquer avec quelqu'apparence de bon droit. M. de Metternich, qui, lors de la guerre contre la Turquie, disait à qui voulait l'entendre, que la Russie était hors d'état de mettre une grande armée en campagne, se glorifie maintenant de son alliance avec cette puissance, qui fut naguère son géant.

La Prusse étant intimement liée à la Russie ne peut rien faire sans son système de politique dominante qui en oppose, mais elle peut retenir sa puissance en Allemagne, et empêcher la France; et cela elle agit comme les deux autres puissances. On fera donc bien de ne pas se fier aux belles protestations de la sainte alliance. M. de Lieverode et M. de Metternich sont parfaitement d'accord. Bref, le fin mot de la politique autrichienne est de vouloir [illegible] la révolution française en faisant semblant de la reconnaître.

— Le *Courier* anglais pense que le gouvernement français n'attendra pas que ses ennemis arrivent jusqu'aux frontières de France; que le premier mouvement d'un régiment russe, autrichien ou prussien, vers la France, sera le signal de la marche de l'armée française; que les Français ont trop d'expérience pour permettre la formation d'un cordon sanitaire autour de leur territoire; mais que probablement ils n'en bougeront pas, parce qu'ils doivent sentir que l'Angleterre regardera comme dirigé contre elle un mouvement dirigé contre la France. Si elle nous permettions, dit-il, que l'opinion publique fut étouffée en France, ou même en Belgique, par des bayonnettes étrangères, elle le serait bientôt en Angleterre."

— Le *Globe and Traveller* pense aussi que si l'Angleterre intervient dans la guerre, ce ne sera pas en faveur des puissances barbares qui veulent se permettre de juger les affaires intérieures de l'occident de l'Europe, et qui pourraient être avoir la fantaisie d'intervenir pour modérer la réforme parlementaire d'Angleterre.

— Il est certain que lord Granville remplace lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre à Paris.

— Les régimens en garnison dans nos places frontières reçoivent en ce moment de nombreux renforts de tous les points de la France. Nous apprenons que les jeunes soldats nouvellement levés se rendent à leur destination avec empressement, et chantent, en traversant les villes et les communes, *la Marseillaise* et *la Parisienne*. Ils montrent en général le plus vif enthousiasme.

— Un fait remarquable a précédé l'ouverture de la séance du 2 dec. à la chambre des pairs. Quelques-uns des gardes nationaux qui formaient le poste d'honneur fournis à la chambre des pairs par la troisième compagnie du 4e bataillon de la 3e légion de la garde nationale, visitaient la salle; plusieurs d'entr'eux se sont indignés à la vue des fleurs de lys qui garnissent encore le bureau du président. Quelques-uns ont voulu les enlever, l'un d'eux avait même tiré son sabre pour les ôter; d'autres s'y sont opposés. Toutefois, cette affaire n'a eu d'autre suite qu'une discussion animée, mais sans aucunes voies de fait.

— Cobbett assure que son fils a découvert, à Paris, que le nouveau roi de France Louis-Philippe a huit cent mille livres sterling dans les fonds anglais.

On écrit d'Alger, 18 novembre :

— "Le général en chef, comte Clausel, voulant réprimer l'insolence du bey de Thery, qui se trouve à Médiah, est parti hier, 17 novembre, vers les six heures du matin, à la tête de douze bataillons d'infanterie, de toute la cavalerie, de trois batteries d'artillerie, dont une de montagne, et d'un bataillon de Zouaves nouvellement organisé et composé de Maures et d'Arabes qui s'y sont enrôlés volontairement. L'aga et cent Arabes à cheval font partie de cette expédition. Le général Boyer commandant la division, qui se compose de trois brigades sous les ordres des généraux Achard, d'Uzer et Hurel."

PRÉFECTURE DE POLICE.

On vient de saisir deux voitures, chargées de caisses expédiées sur Angers par le sieur Fourmont, ex-secretaire de M. de Bourmont, et qui contenaient une assez grande quantité d'objets d'armement et d'équipement. Le sieur Fourmont a été amené à la préfecture de police, où il va être interrogé. C'est au zèle de MM. les gardes nationaux du deuxième bataillon de la dixième légion que doit être attribuée cette saisie, dont la suite de l'instruction fera connaître toute l'importance.

HAVRE, 30 nov.

—Les journaux de Bruxelles annoncent la prise, près de Maëstricht, de 2000 Hollandais et 39 pièces de canon.

Des lettres disent que le prince d'Orange s'est brûlé la cervelle à Londres. Chassé de la Belgique par le congrès, de La Haye par son père, divorcé avec sa femme, la délibération du congrès lui a dû son dernier espoir.

—Rien n'a encore transpiré sur le rapport que la Cour des pairs a entendu aujourd'hui, touchant l'accusation des signataires des ordonnances de juillet. La séance se prolongera fort tard.

—On a fait courir à la bourse d'aujourd'hui la nouvelle que les Prussiens, d'accord avec la France et l'Angleterre, avaient pris possession du duché de Luxembourg. Cette nouvelle est au moins prématurée.

—On hâte autant que possible le procès des ex-ministres, pour en avoir fini, s'il se peut, et ce dans leur intérêt le plus positif, avant que la guerre ne soit tout-à-fait déclarée.

—Dans un cercle diplomatique, on parlait hier au soir de la guerre, et du peu de démonstrations que faisait à cet égard le ministère français. Un personnage influent fit observer qu'on parlait trop légèrement de la révolution; que, dans les circonstances actuelles, il fallait beaucoup de prudence, et se garder d'alarmer par des préparatifs patens les puissances étrangères; mais que rien n'avait été négligé pour conserver intacts l'honneur et la dignité de la France; que des agens du gouvernement avaient été expédiés depuis long-tems dans les contrées où il s'opère des mouvemens militaires; que, dans toutes les capitales des grandes puissances, à défaut d'ambassadeurs, il y avait des patriotes français chargés de pénétrer dans le labyrinthe de la Sainte-Alliance; que, jusqu'à présent, les ministres français avaient été exactement informés de toutes les manœuvres des cabinets de Russie, de Prusse et d'Autriche; que, tout disposé que l'on paraisse à [illegible] la guerre, on n'en [illegible] pas encore s'y décider. De graves négociations, ajoute-t-on, suspendent l'action des cabinets, et bien que le congrès ne [illegible] la République sous le canon d'une puissance, en décrétant l'exclusion de la famille des Nassau, cette manifestation de l'opinion de la nation belge n'est peut-être pas suffisante pour faire [illegible] la guerre. [illegible] on avait cru [illegible] d'alliance entre la France [illegible] ce, [illegible] nous attaquer. [illegible] nous annonce qu'il [illegible] jour la guerre, leur [illegible] ses non venus, du moins [illegible] du. Enfin, le diplomate [illegible] Prusse et l'Autriche, [illegible] et, [illegible] avec les chefs [illegible] avoient [illegible] [illegible] [illegible]